



BULLETIN MUNICIPAL L'ÉCHO

PARUTION DU 18 FÉVRIER 2019

RAPPEL IMPORTANT

AIDE FINANCIÈRE POUR CERTAINS SPORTS, LOISIRS ET ACTIVITÉS CULTURELLES

La date limite pour les réclamations de la saison hivernale est le 28 février 2019. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date.

Description du programme: si vous avez 65 ans et plus ou que vous avez des enfants de 18 ans et moins, vous pourriez être admissibles à l'aide financière pour certains sports, loisirs et activités culturelles.

Avant de déposer toute réclamation, veuillez consulter les conditions complètes sur le site de la municipalité : www.wotton.ca (Municipal – Règlements et Politiques - Aide financière - Sports, loisirs et activités culturelles (167-16)), notamment les documents nécessaires pour que votre dossier soit complet.

COMPTES DE TAXES 2019

Les comptes de taxes
ont été envoyé le 6
février dernier

Les dates de versements sont :

- 8 mars
- 22 avril
- 6 juin
- 22 juillet
- 5 septembre
- 21 octobre

Malgré le fait que votre compte de taxes vous permet 6 versements, rien ne vous empêche d'en faire plus. Vous pouvez même commencer dès janvier. Cela pourrait vous permettre de faire des versements plus petits, de janvier à octobre et ainsi acquitter plus facilement le total de votre compte avant la dernière date d'échéance pour éviter de payer des intérêts.

Tel qu'indiqué dans un des derniers ÉCHO, la municipalité de Wotton songe sérieusement à faire affaire avec une firme de huissiers pour le recouvrement des taxes impayées. Dans le but de permettre aux citoyens de **ne pas accumuler 2-3 ans de taxes impayées**, afin d'éviter aux citoyens les frais liés à la procédure de vente pour taxes et cultiver la **bonne gestion financière pour tous**, cette option semble la plus appropriée actuellement.

Il sera donc **très important de bien suivre vos dates de versements** puisque les taxes 2019 qui ne seront pas acquittées en décembre 2019 pourraient faire l'objet d'un suivi à l'huissier dès 2020.

AUTOCOLLANT SUR LE BAC NOIR

Veillez prendre note que, pour cette année encore, ce sera l'autocollant remis en 2017 qui servira au contrôle des ordures. Tout bac noir qui n'aura pas d'autocollant 2017 ne sera pas collecté.

Merci de votre compréhension!

Journées de collecte

En période hivernale, veuillez porter une attention particulière pour ne pas mettre vos bacs dans la voie publique. Ceci nuit aux opérations de déneigement du service de la voirie.

Merci de votre collaboration!

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT ET DE LA TAXATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2019, la Municipalité souhaite analyser le fonctionnement des collectes de matières résiduelles afin de les optimiser et de peut-être modifier les méthodes de taxation en 2020.

Nous vous tiendrons au courant.

AVIS AUX MARCHEURS

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'IL EST IMPORTANT DE PORTER DES VÊTEMENTS VISIBLES, DE PRÉFÉRENCE AVEC DES BANDES RÉFLÉCHISSANTES, LORSQUE VOUS PRENEZ VOS MARCHES AFIN QUE LES AUTOMOBILISTES PUISSENT VOUS VOIR CORRECTEMENT. C'EST POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTOMOBILISTES.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION !!

Stationnement hivernal sur la rue Mgr L'Heureux

Le règlement 162-15 prévoit l'interdiction de stationnement sur un côté de la rue Mgr-L'Heureux (côté de l'école primaire Hamelin) à toute heure entre le 15 novembre et le 31 mars de chaque année, et ce, sur toute la longueur de la rue.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

Règlement du stationnement durant la période hivernale

Nous vous rappelons que le Règlement no 144-14 prévoit, à l'article 26 :

« Il est défendu de stationner un véhicule dans les rues ou stationnements de la municipalité de Wotton pendant la période du quinze (15) novembre au trente et un (31) mars inclusivement, de 23 h à 7 h dans les zones résidentielles et de 3 h à 7 h dans les zones commerciales tel que défini dans le plan de zonage de la municipalité de Wotton et dans les stationnements municipaux. »

La Sûreté du Québec est désignée pour l'application de cette réglementation.

Les personnes qui ne respectent pas ce règlement s'exposent à une **contravention** de la Sûreté du Québec. De plus, tout véhicule en infraction sera déplacé, aux frais de son propriétaire, s'il nuit au déneigement ou au passage d'un véhicule d'urgence.

IL EST ÉGALEMENT INTERDIT:

- de pelleter la neige **de votre entrée dans la rue** ;
- d'obstruer les accès aux bornes-fontaines par des accumulations de neige.

SOUPAPES DE SÛRETÉ

La Municipalité a modifié son règlement concernant les soupapes de sûreté. Les propriétaires d'immeubles desservis par les égouts devaient déjà installer une soupape de sûreté et la maintenir en bon état.

3.5 Au cas de défaut du propriétaire d'installer et de maintenir en bon état de telles soupapes (clapet de non-retour) conformément au présent règlement, la municipalité n'est pas responsable de dommages causés à l'immeuble ou à son contenu par suite des conséquences d'un refoulement des eaux d'égout.

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019

- Les comptes à payer au 10 janvier ont été approuvés ;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé la liste des contrats de plus de 25 000 \$ pour l'année 2018 ;
- Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne ;
- La règle proportionnelle et les offres d'option ont été lues et signées concernant les assurances de la Municipalité à la Mutuelle des Municipalités de Québec ;
- Contrat donné à la firme Niska pour un Plan de planification stratégique qui sera réalisé d'ici le printemps 2019 ;
- Embauche de Fatimata Gueye comme inspectrice en bâtiment et modification de son horaire pour les 26 premières semaines d'emploi ;
- Adoption du règlement #204-18 concernant la vidange systématique des installations septiques ;
- Adoption du règlement 205-18 relatif aux soupapes de sûreté ;
- Adoption du règlement 206-18 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2019 ;
- Dépôt du rapport des permis et certificats pour l'année 2018 ;
- Demande de modification à la Politique de location des salles ;
- Contribution annuelle à la Croix-Rouge ;
- Participation financière au Défi handicap des Sources pour 2019 ;
- MAMH (Ministère des affaires municipales et de l'habitation du Québec) Confirmation du montant de subvention provenant de la taxe sur l'essence pour les années 2019 à 2023 ;
- Renouvellement de la commandite au Trident pour 2019 ;
- RAVIR – Invitation et participation financière au Quiz de la culture du 14 mars 2019.

Résumé de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2019

- Les comptes à payer au 25 janvier ont été approuvés ;
- Renouvellement du certificat de placement garanti à la Banque Laurentienne ;
- Dépôt des rapports d'incendie de janvier ;
- Autorisation de formations pour l'inspectrice en bâtiment et environnement ;
- Demande au Programme de soutien à l'action bénévole 2018-2019 pour l'activité du Festival du rire ;
- Offre d'un repas gratuit lors de la semaine des popotes roulantes pour les utilisateurs de Wotton ;
- Demande d'asphaltage des rues Ross et Côté ;
- Les membres du conseil ont décidé de ne pas prendre position dans la demande de soutien à l'abolition de la *Loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec* et ont recommandé aux propriétaires d'armes de s'adresser au palier provincial qui est responsable de la loi ;
- Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019.

**Le présent texte est un résumé des points importants des séances du conseil. Pour l'intégral des procès-verbaux, consulter le www.wotton.ca. Les procès-verbaux sont disponibles en ligne par suite de leur adoption, soit après la séance ordinaire.*

PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

	2018	2019
Revenus	2 117 099\$	2 148 463\$
Administration générale	354 296\$	358 449\$
Sécurité publique	250 025\$	290 028\$
Transport	727 337\$	776 136\$
Hygiène du milieu	305 991\$	293 988\$
Aménagement, urbanisme et dévelop.	97 862\$	116 569\$
Loisirs et culture	151 167\$	159 727\$
Dettes à long terme	34 061\$	36 566\$
Remboursement de la dette	(196 360\$)	(117 000\$)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

Descriptions des projets	2019	2020	2021
Transport routier et voirie <ul style="list-style-type: none"> • Problématique d'eau dans la zone humide dans la rue Gosselin Nord 		6 000\$	
Sécurité publique <ul style="list-style-type: none"> • Réfection de la caserne 	50 000\$		
Aménagement et urbanisme <ul style="list-style-type: none"> • Enseignes des bâtiments municipaux 	15 000\$		
Loisirs et culture <ul style="list-style-type: none"> • Terrain de jeux et terrain de balle 	20 000\$		
Total	85 000\$	6 000\$	

Descriptions des projets	2019	2020	2021
Hygiène du milieu <ul style="list-style-type: none"> • TECQ 2019-2023 ¹ 			1 000 000
Transport routier et voirie <ul style="list-style-type: none"> • Réfection rue Gosselin Nord • Réfection du rang 6 Ouest (côtes) 	50 000\$	450 000\$	
Sécurité publique <ul style="list-style-type: none"> • Camion autopompe 	350 000\$		
Total	400 000\$	450 000\$	1 000 000\$

Notes

¹ Les travaux exécutés dans le cadre du programme TECQ sont subventionnés à près de 80 %.

	2016	2017	2018	2019
Valeur imposable		120 280 900\$	121 784 800\$	121 602 700\$
Taux du 100\$	1.18	1.17	1.09	1.09
Matières résiduelles résidentiel	170\$	170\$	165\$	170\$
Taux d'intérêt	8%	8%	8%	8%
# de versements	6	6	6	6

Vidange systématique des installations septiques aux 2 ans

Comme vous avez pu le constater sur votre compte de taxes 2019, la Municipalité de Wotton, en collaboration avec les 6 autres municipalités et ville de la MRC des Sources, charge maintenant un montant annuellement pour la vidange des installations septiques des résidences isolées sur son territoire.

Voici quelques informations importantes à savoir :

L'entreprise Normand Brassard de Saint-Georges-de-Windsor a obtenu le contrat de 4 ans pour faire la vidange de toutes les installations septiques de la MRC des Sources. Vous n'avez donc plus à faire cette gestion individuellement et cela permettra aux municipalités de recevoir les données de vidange pour chaque propriété de son territoire, tel que stipulé dans le *Règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées de la Loi sur l'Environnement du Québec, datant de 2006.*

En 2020, conformément au *Plan des gestions des matières résiduelles (PGMR)*, il sera interdit d'enfouir les matières organiques (tout ce qui se composte) dans les sites d'enfouissement. Or, ce n'est pas seulement une décision politique pour une économie d'argent mais aussi pour des raisons gouvernementales et environnementales. Les boues provenant des installations septiques font partie de cette sorte de résidus que nous faudra maintenant valoriser.

De plus, la Municipalité reçoit des subventions à chaque année de Recyc-Québec. Les subventions gouvernementales fonctionnent comme ceci : plus il y a de recyclage et de compostage ET moins il y a de déchets et PLUS il y a de subventions. C'est inversement proportionnel. Donc le but est de réduire le tonnage d'enfouissement de déchets pour diminuer les coûts et faire augmenter les subventions annuelles en augmentant la quantité de matières compostables, recyclables et boues de fosses recueillies afin d'obtenir le plus de redevances possible (montant d'argent reçu par la Municipalité provenant du gouvernement). Chaque citoyen a intérêt à bien faire le classement de ses matières résiduelles afin que toute la population en bénéficie.

Voici une donnée importante à savoir et qui démontre que la Municipalité de Wotton peut s'améliorer à cet effet :

Selon le MDDELCC, en 2016, la moyenne d'ordures produite au Québec était de 267 kg / habitant par année. Or, à Wotton, pour cette même année, la moyenne était de 335 kg / habitant ce qui réduit grandement les subventions reçues par la Municipalité de Wotton.

Chaque citoyen a reçu un « Guide de gestion des matières résiduelles » par la poste en 2017. Dans ce guide, la gestion des matières résiduelles est très bien expliquée. Vous pouvez consulter ce guide sur le site de la Municipalité. Il reste quelques copies au bureau municipal si vous n'avez pas Internet.

Quand on parle de compostage, on ne parle pas seulement de nourriture ou de résidus verts. Les mouchoirs, la litière à chat, la cendre, les excréments d'animaux, le papier et carton (non cirés) souillés par des matières alimentaires vont dans le bac brun. Nous vous ferons d'ailleurs bientôt parvenir un journal *l'Écho* complet sur le compostage! Quand on y pense, il n'y a pas tant de déchets qui vont dans le bac noir.

Essayons, un geste et une habitude à la fois, de détourner le plus de résidus des sites d'enfouissement.



Cyberintimidation

La cyberintimidation se définit par le fait d'utiliser des médias numériques ou des appareils électroniques afin de publier des messages offensifs.

Auparavant observée dans des lieux publics tels que les cours d'école, l'intimidation a pris une nouvelle ampleur en intégrant le cyberspace. L'utilisation des nouvelles technologies permet maintenant à l'intimidateur d'atteindre sa victime sur une multitude de plateformes et de supports tels que les téléphones cellulaires, la messagerie texte, la messagerie instantanée, les sites de jeux, les blogues et les réseaux sociaux.

L'utilisation d'Internet réduit les inhibitions des intimidateurs en offrant un relatif détachement par rapport aux émotions de la victime. En l'absence d'indices visuels ou auditifs permettant de détecter les réactions d'autrui, il ne permet pas de saisir l'impact des actions entreprises. De plus, il réduit l'effort requis pour réaliser des actes relevant de l'intimidation, rend les victimes et l'auditoire plus accessibles et donne une illusion d'anonymat à l'intimidateur.

Encadrement légal

La cyberintimidation n'est pas un crime en soi. Cela dit, certaines formes d'intimidation sont considérées des infractions criminelles, dont la profération de menaces, le harcèlement criminel et l'extorsion.

Conseils de prévention à l'intention des jeunes

- Limitez au maximum les renseignements personnels divulgués en ligne.
- Soyez conscient que toute image ou vidéo produite et envoyée à quelqu'un peut être publiée ou mise en ligne. Utilisez avec précaution les appareils photos et les webcams.
- Lors d'un acte de cyberintimidation, évitez de répliquer. Quittez immédiatement l'espace virtuel et discutez avec un adulte de confiance. Conservez des copies des messages offensants envoyés. Elles pourront servir de preuve et être utiles plus tard.
- Évitez de partager ou de diffuser le message offensant lorsqu'on est témoin d'un acte de cyberintimidation. Si la personne visée par les messages fait partie de votre entourage, offrez-lui votre écoute. Recommandez-lui de discuter avec un adulte de confiance.

Conseils de prévention à l'intention des parents

- Rappelez aux enfants que toute information privée peut être rendue publique.
- Donnez à vos enfants un code de bonne conduite et déterminez des conséquences pour un comportement d'intimidation.
- Dites-leur que s'ils n'osent pas dire quelque chose en face de quelqu'un, ils ne devraient pas l'envoyer par texto ou messagerie instantanée ni le publier en ligne.
- Demandez à vos enfants s'ils connaissent une victime de cyberintimidation. Les jeunes s'ouvrent parfois en parlant des blessures des autres avant d'admettre les leurs.
- Dites à vos enfants quoi faire s'ils sont victimes de harcèlement. Il ne faut pas répondre ni riposter; il faut bloquer immédiatement les messages de l'intimidateur et prévenir un adulte de confiance, vous ou un autre. Il ne faut pas effacer les messages car il faudra peut-être les communiquer à un fournisseur d'accès Internet ou à un opérateur téléphonique. Ils pourront également servir comme élément de preuve.

Pour de plus amples informations

Gendarmerie Royale du Canada

<http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>

Éducaloi

<http://www.educaloi.gc.ca/jeunesse/capsules/la-cyberintimidation>

Tel-Jeunes

<http://teljeunes.com/informe-toi/internet/la-cyberintimidation>

Centre canadien de la protection de l'enfance

<http://aidezmoisvp.ca/app/fr/>

Source :

Sûreté du Québec
Poste MRC des Sources
www.sq.gouv.qc.ca

OBLIGATION D'OBTENIR UN PERMIS

Selon les travaux que vous pensez faire chez vous, il peut être nécessaire d'obtenir un permis. Depuis les années 70, la municipalité de Wotton a adopté des règlements d'urbanisme. Ceux-ci ont été mis à jour au cours des années et stipulent le type de travaux qui peuvent être réalisés, où, comment et s'il vous faut un permis.

Travaux de rénovation, construction, travaux en berge ou près d'un cours d'eau, ajout de fenêtre, remise, division de votre terrain pour en vendre une partie à un tiers, coupe de bois sur une grande superficie et bien d'autres, nécessitent un permis.

Avant d'entreprendre ce genre de travaux, communiquez avec Mme Fatimata Gueye, la nouvelle inspectrice en bâtiment et environnement de la Municipalité qui est en poste depuis le début janvier. Vous devrez compléter un formulaire de demande de permis, l'envoyer par courriel (inspection-urbanisme@wotton.ca) ou courrier, fournir les informations additionnelles si nécessaire et NE PAS COMMENCER les travaux avant d'avoir obtenu votre permis, l'avoir signé et acquitté le montant.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi pendant les heures d'ouverture.

FESTIVAL DU RIRE

DE WOTTON

Dimanche 24 mars 2019 | 13h30



Venez encourager nos gens d'ici qui, vous le constaterez, peuvent être très comiques! Tous les profits serviront à aider des comités et groupes de Wotton. Venez vous amuser et rire avec nous à **13h30, le 24 mars prochain à la salle municipale.**

CHRONIQUE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Vous connaissez le mouvement « Zéro déchet »? Il a fait son apparition il y a quelques années mais a atteint le Québec en 2017. Le 1er Festival Zéro déchet a eu lieu à Montréal les 14-15 octobre 2017.

Voir article de la Presse du 7 octobre 2017 : Prendre le virage zéro déchet.

Le mouvement zéro déchet a fait des émules partout dans le monde.

Sa pensée repose sur cinq principes – **refuser, réduire, réutiliser, recycler et composter.**

Refuser : Acheter des produits sans emballage. Refuser les légumes dans le « Saran wrap » etc.

Réduire : Acheter moins de vêtements. Conserver ses choses plus longtemps et les réparer.

Réutiliser : Cesser d'utiliser des produits à usage unique. Opter pour les bonnes vieilles méthodes de grand-mère. Vendre et acheter usagé sur les sites comme Kijiji et LesPacs.

Recycler : Recycler n'est pas la solution ultime. Il est préférable de refuser et réduire mais en dernier recours, on peut recycler.

Composter : Avant de jeter un aliment, questionnez-vous. Ces « rebuts » peuvent-ils encore être utilisés ? Des peaux d'orange parfument le sucre, le pain rassis fait un excellent pudding.



Festi-Neige 2019

OUFF déjà terminé !! Depuis les premières rencontres en octobre dernier. Pour être franche, c'est plus facile partir de zéro que de reprendre les souliers d'un événement présent depuis des années. Cette année, nous avons décidé d'amener une petite touche de nouveauté comme le changement de nom et certaines activités.

Débutons par l'ouverture officielle de notre Festi-Neige. Merci à Monsieur Dion, notre maire, d'avoir ouvert ce dernier avec son petit mot. Votre présence et votre participation furent grandement appréciées.

Le noyau central du Festi-Neige était le tournoi de hockey bottine.

Cette année, il y avait 6 équipes pour notre tournoi de Hockey bottine. Merci !!! Merci à l'équipe d'Émerick Grimard, Yan Grimard, Alyxia Blake, Marc-Olivier Leclerc, Sean Brault et Éric Lapointe. Je vous promets que l'an prochain j'aurai les bonnes « pucks ». Pis de la BUD pour certains. Haha.

Vendredi soir, il y avait la fameuse marche aux flambeaux. Merci aux participants et à Monsieur Renald Houle d'avoir fabriqué les flambeaux, de votre présence et de votre implication; ce fut grandement apprécié. Côté glace, c'était le concours d'habiletés. Plusieurs personnes sont venues relever le défi du tir le plus puissant et du lancer de précision.

Notre Sleigh Ride. La petite nouveauté. Merci à Monsieur Paul Chaperon et famille pour cette belle balade. Ce fut une réussite.

Il ne faut pas oublier notre superbe glissade « Courses des Tuques ». Idée originale de Marie-Josée Lavoie. Merci d'avoir ces belles idées. Les enfants ont tous aimé.

Notre DJ Mathis Cabana. Merci. Merci pour la musique et le Karaoké. Ce fut apprécié par notre groupe d'ados. Petit clin d'œil à notre chanteur Kenny Rogers et notre chanteuse Dolly Parton. Merci !

Merci à nos commanditaires, vous êtes importants dans cet événement. Merci à Donald Grimard qui a mis son chapeau blanc pour la glissade. Madame Lise Champoux pour votre temps. Merci à Marco Cabana. Merci à l'AFEAS pour la Cantine et pour avoir ajouté la soupe à votre menu, à ma demande. Merci aux employés de la Municipalité pour leur collaboration. Merci aussi à Simon Pelletier. Merci aux bénévoles et aux différents organismes. Merci à Patricia Paquette pour tes petites douceurs.

Merci à toute la population de Wotton !!

Mes derniers « merci ». Un merci du fond du cœur à Sébastien Ducharme pour ton aide et ta présence et aussi à Geneviève Rodrigue. Merci !

Lucie Roy, prés.

Comité des loisirs

